

218C1085
FR0004156297-FS0588

19 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LINEDATA SERVICES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2018, la société Amiral Gestion¹ (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société LINEDATA SERVICES et détenir, pour le compte desdits fonds, 541 344 actions LINEDATA SERVICES représentant autant de droits de vote, soit 7,42% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LINEDATA SERVICES sur le marché.

¹ Contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion SAS déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 293 356 actions représentant 10 999 434 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.